#### **COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE**

#### CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 6 février 2025 à 19 H 00

### Compte-rendu de séance n° 37

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 30 janvier 2025.

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme BALDINI Murielle – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Absente non excusée: Mme MIRONNEAU Nathalie – Mme NEDELEC Scylia

Désignation du secrétaire de séance : Mme BALDINI Murielle

\*\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

## 1 – Validation du compte-rendu de séance n° 36 du 27/12/2024

Le compte-rendu du vendredi 27 décembre 2024 est adopté à l'UNANIMITE.

## 2 – Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune de La Roque-en-Provence

Suite à la démission de Mme BALDINI Murielle, acceptée par le Préfet le 10 janvier 2025, les membres du CM décident d'attribuer les fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint à Mr BARRIERE Joël. Faute de quorum non atteint lors de la séance du 30 janvier 2025, le CM se réunit à nouveau le 6 février comme la loi le permet (article L. 2121-17 du CGCT précisant que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibère alors valablement sans condition de quorum).

Mr BARRIERE sort de la Mairie afin que les membres du conseil délibèrent sur son élection au titre de premier adjoint de la commune. Mr BARRIERE Joël est élu sans condition de quorum.

# 3 – Autorisation de demande de subvention auprès de la région

Les membres du CM approuvent et autorisent le Maire à demander une subvention auprès de la région Sud d'un montant de 15.000 € dans le cadre de « nos communes d'abord » et d'une subvention de 1.939 € dans le cadre de la dotation des amendes de police du département des Alpes-Maritimes, pour la restauration d'un mur sous l'église Sainte Pétronille. D'après un devis de 21.173,75 € HT, le cumul des deux subventions d'un montant total de 16.939 € représente 80 % des travaux de restauration.

#### À L'UNANIMITÉ.

### 4 - Questions diverses:

La séance est levée à 19 h 30